



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

« J'apprends à nager » : des cours gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans

Publié le 06 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Votre enfant a entre 4 et 12 ans et ne sait pas encore nager ? Afin de lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité, le ministère des Sports renouvelle les dispositifs « *J'apprends à nager* » pour les enfants de 6 à 12 ans et « *Aisance Aquatique* » pour les enfants de 4 à 6 ans qui proposent des cours gratuits de natation donnés par des professionnels de la Fédération française de natation (FFN).

L'objectif de ces dispositifs est de :

- favoriser l'accès à la pratique sportive aquatique et nautiques en toute sécurité ;
- prévenir les risques liés à la baignade et d'éviter ainsi celui de la noyade ;
- découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation ;
- vivre une expérience positive de l'eau ;
- et obtenir une attestation du savoir nager à l'entrée en 6^{ème}.

Les dispositifs s'adressent aux enfants âgés de 4 à 12 ans ne sachant pas nager, avec un accès prioritaire à ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le programme d'apprentissage de la natation s'organise de la façon suivante :

- un stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ;
- un groupe constitué de 15 enfants maximum pour les 6 à 12 ans et de 10 enfants maximum pour les 4 et 6 ans ne sachant pas nager ;
- les cours sont gratuits (sur inscription et dans la limite des places disponibles) et dispensés par un professionnel de la FFN (Fédération française de natation) ;
- et à la fin du stage d'apprentissage, les enfants 6 à 12 ans uniquement ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test du « *Sauv'nage* ». Le diplôme leur permettra de pratiquer les activités aquatiques et nautiques en toute sécurité.

Pour inscrire votre enfant (dans la limite des places disponibles), consultez [la liste des sites FFN J'apprends à nager qui proposent cette opération](#) (<https://www.ffnatation.fr/ou-participer>), régulièrement mis à jour. Vous y trouverez l'adresse de la structure organisatrice proche de chez vous et l'adresse électronique de la personne à contacter.

➔ **A savoir** : Le stage se déroule pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires.

Pour inscrire votre enfant aux cours de natation, la souscription à une assurance est obligatoire.

Et aussi

- Dispositif de sécurité des piscines privées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1722>)
- Pratique sportive des mineurs : un questionnaire remplace le certificat médical (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>)

Pour en savoir plus

- [J'apprends à nager](http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/japprends-a-nager/article/japprends-a-nager) [↗](#) (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/japprends-a-nager/article/japprends-a-nager>)
Ministère chargé des sports
- [Baignades et activités nautiques](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades) [↗](#) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>)
Ministère des solidarités et de la santé
- [L'apprentissage de la natation accessible à tous](https://www.ffnatation.fr/plans-japprends-nager-et-aisance-aquatique-dispositifs-ministeriels-citoyens) [↗](#) (<https://www.ffnatation.fr/plans-japprends-nager-et-aisance-aquatique-dispositifs-ministeriels-citoyens>)
Fédération française de natation (FFN)
- [Préventions des noyades et développement de l'Aisance Aquatique](https://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/aisance-aquatique-1ere-etape) [↗](#) (<https://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/aisance-aquatique-1ere-etape>)
Ministère chargé des sports

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0